

## UNE CONCERTATION PRÉALABLE POUR VOUS INFORMER VOUS ÉCOUTER

Portée par l'APIJ, la concertation préalable sur le projet se déroule **du 21 janvier au 4 mars 2022 inclus**.

Cette concertation s'inscrit dans un double cadre réglementaire : celui du **code de l'environnement** s'agissant du projet de construction, et celui du **code de l'urbanisme** s'agissant de la mise en compatibilité du PLU de la commune du Muy et du SCoT de la Dracénie Provence Verdon agglomération. Elle est placée sous l'égide d'une **Garante indépendante** nommée par la Commission nationale du débat public : Mme. Zita ETOUNDI.

### La concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme,
- des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre,
- des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

## UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE D'UNE GARANTE

Indépendante vis-à-vis du maître d'ouvrage, transparente sur son travail et dans son exigence vis-à-vis de ce dernier, et neutre sur le fond du projet, la Garante représente la Commission nationale du débat public (CNDP) et veille à la mise en œuvre de ses valeurs et principes :

- **Égalité de traitement** : accorder à chaque contribution la même valeur quels que soient son sens et son auteur ;
- **Argumentation** : privilégier une approche plus qualitative que quantitative des contributions ;
- **Inclusion** : aller à la rencontre de tous les publics.

La Garante veille donc à la **sincérité, au bon déroulement et aux modalités de la concertation préalable** :

- en portant un regard attentif sur la **transparence**, la clarté et l'objectivité de l'information diffuse et des réponses apportées par le responsable du projet ;
- en permettant l'**expression de tous**, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position en vue d'un débat constructif entre les différentes parties.

### Des avis et questions peuvent être adressés à la Garante :

- Commission nationale du débat public (CNDP), à l'attention de Madame Zita ETOUNDI, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
- [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr)



Au terme de la concertation, le bilan de l'APIJ et celui de la Garante seront publiés sur les sites internet du projet, de l'APIJ et de la CNDP, et seront joints au dossier d'enquête publique futur.



## Du 21 janvier au 4 mars 2022, vous pouvez :

### Consulter le dossier de concertation disponible :

- En ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- En version papier en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), aux horaires habituels d'ouverture.

### Déposer une contribution :

- En ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- En version papier en mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture à la préfecture du Var (Toulon), à la sous-préfecture de Draguignan, au siège de la communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), aux horaires habituels d'ouverture.

### Participer à la réunion publique :

- **Le 22 février 2022** de 18h30 à 20h30 à la Salle Polyvalente du Muy – Avenue Sainte Anne.

### Cette réunion sera transmise en streaming sur :

- Le site de la concertation [www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)
- Le site de l'APIJ [www.apij-justice.fr](http://www.apij-justice.fr)

### Vous présentez à la permanence tenue par le maître d'ouvrage :

- **Le 2 février 2022** de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Draguignan
- **Le 3 février 2022** de 10h00 à 12h30 à la Mairie du Muy
- **Le 3 février 2022** de 14h00 à 16h30 à la Mairie des Arcs

Pendant la concertation un atelier sur les accès à la parcelle du Collet Redon sera également organisé le 2 février de 10h00 à 12h30 à la Mairie de Draguignan

# LE MUY

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

— Projet de mise en compatibilité  
du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Muy

— Projet de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale  
de Dracénie Provence Verdon Agglomération

## CONCERTATION PRÉALABLE

Du 21 janvier  
au 4 mars 2022

[www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr](http://www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr)

# UN PROJET AU CŒUR D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

## Un projet local pour un enjeu national

### LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

650 places

74 ha de surface du site d'étude

120 millions d'euros d'investissement

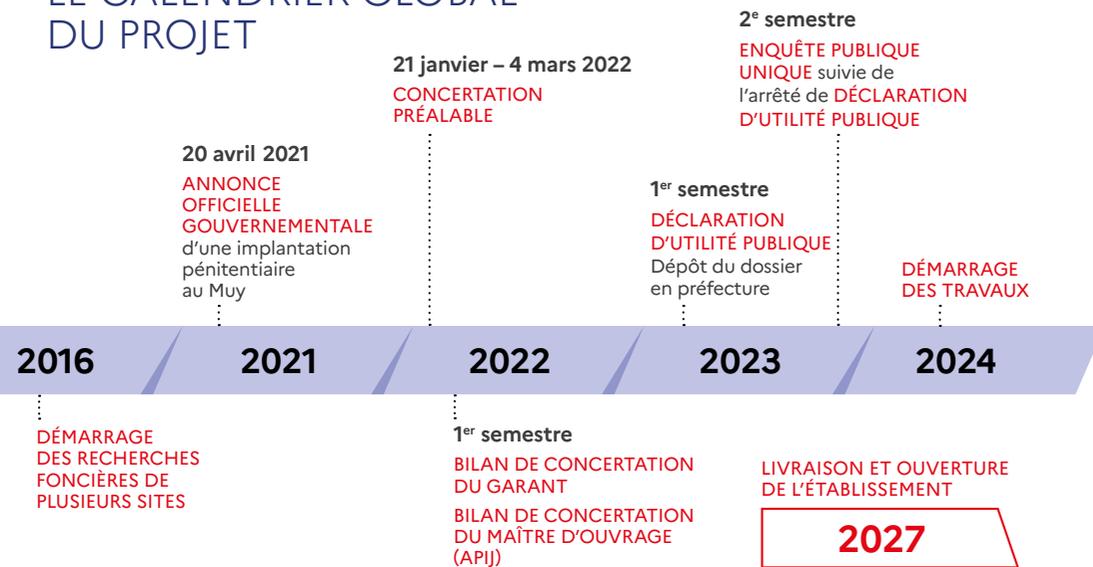
480 emplois créés

2027 : date de livraison

Le projet consiste à créer un **établissement pénitentiaire de 650 places au Muy (Var)**, sur des terres en majorité agricoles situées au sud de la commune, en bordure de la RD 1555 et de la RN 7.

Il s'inscrit dans le cadre du **Programme immobilier pénitentiaire** initié par le Président de la République, dont l'objectif est la création de **15 000 nouvelles places sur le territoire national à l'horizon 2027**.

## LE CALENDRIER GLOBAL DU PROJET



## LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

### Les critères de choix

**Le site du Muy répond aux critères requis pour la construction d'un établissement pénitentiaire :**

- La surface du terrain (74 hectares) est adaptée à l'implantation d'un établissement pénitentiaire.
- Le terrain ne présente pas de contraintes topographiques particulières, à l'exception d'une pente légère vers le sud-est. Il ne présente pas non plus de surplomb direct.
- Le secteur est bien desservi par les infrastructures routières principales, bordé à la fois par la RD 1555, la RN 7 et proche de l'A8.
- Les établissements de sécurité, de justice et de santé essentiels sont situés à 20 minutes maximum du site (en voiture).



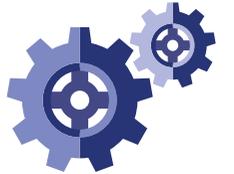
### Que disent les documents d'urbanisme concernés par le projet ?

Le site d'étude se trouve en zone agricole (A) et en zone naturelle (N) référencées au **Plan local d'urbanisme (PLU) du Muy**. Seules les constructions destinées au développement de futures activités économiques sont autorisées sur cette zone.

Une mise en compatibilité du PLU de la commune est donc nécessaire pour uniformiser le zonage et le règlement correspondant à l'emprise du projet, afin de rendre possible l'implantation et l'exploitation de l'établissement pénitentiaire sur le site d'étude.

Le projet est également couvert par le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** de Dracénie Provence Verdon agglomération. Toutefois ce document n'émet aucune indication concernant le Secteur de Collet Redon et n'est pas non plus opposable juridiquement puisque le préfet du Var a suspendu son caractère exécutoire.

Des études sont actuellement en cours pour définir l'opportunité ou non d'engager une mise en compatibilité du SCoT.



## LES ACTEURS DU PROJET

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Le ministère de la Justice et l'Administration pénitentiaire: l'utilisateur

C'est l'Administration pénitentiaire, l'une des directions du ministère de la Justice, qui sera chargée de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire une fois celui-ci créé.

### L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ): le maître d'ouvrage

L'APIJ est le maître d'ouvrage. Elle supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire du Muy. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet. L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

**APIJ**  
AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE